

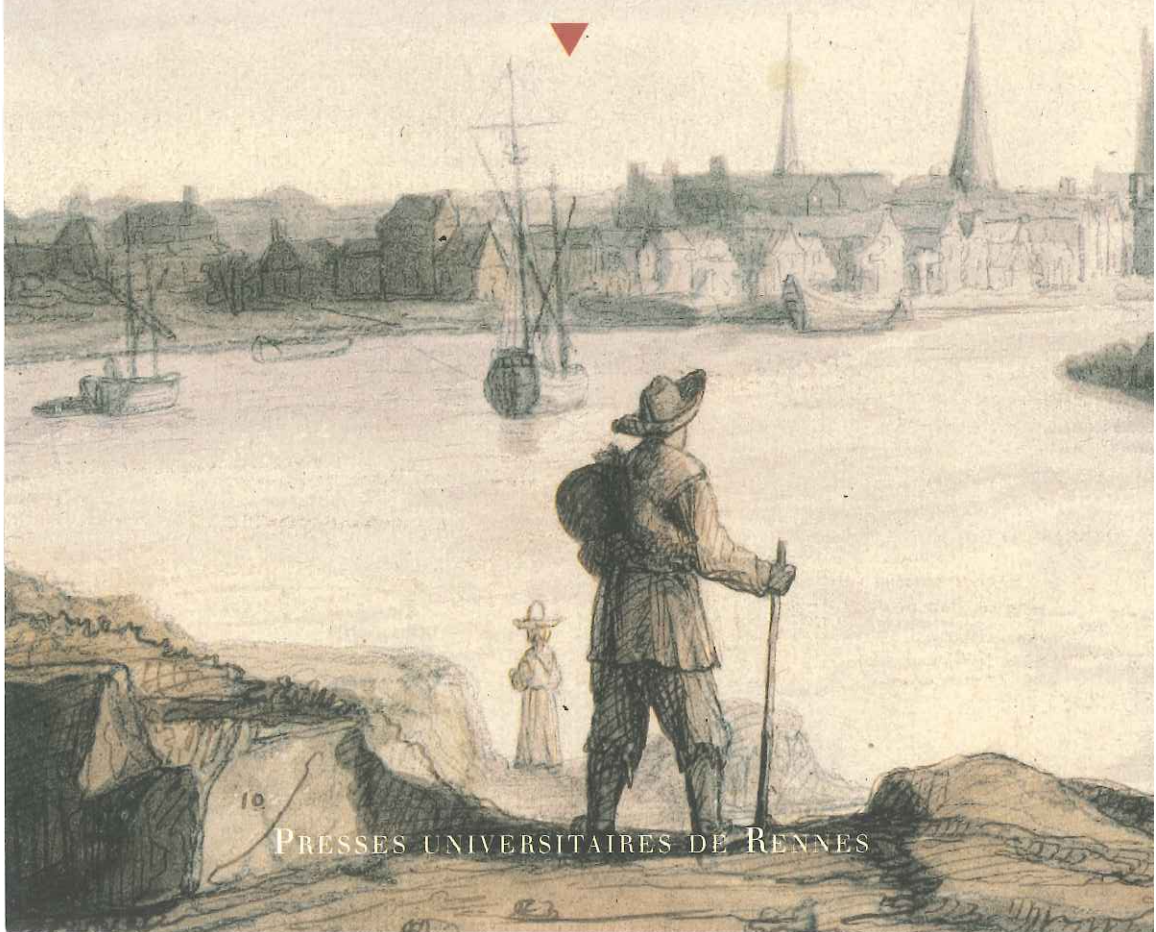
H I S T O I R E



Sous la direction de
Pierre-Yves BEAUREPAIRE
et Pierrick POURCHASSE

Les Circulations internationales en Europe

années 1680-années 1780



PRESSES UNIVERSITAIRES DE RENNES

Pouvoir et circulations internationales : les Pays-Bas autrichiens dans l'espace habsbourgeois et dans l'espace européen

Michèle GALAND
université libre de Bruxelles

Entre 1714 et 1794, excepté la phase de l'occupation française de 1745 à 1748 durant la guerre de Succession d'Autriche, et les épisodes tumultueux de la fin du régime, les Pays-Bas autrichiens ont fait partie de la monarchie des Habsbourg d'Autriche : cette mosaïque multiculturelle était composée de différents États, placés sous la tutelle d'un même prince, qui vivait à Vienne¹. L'éloignement des régions périphériques, comme les Pays-Bas, imposait d'y organiser une délégation des pouvoirs. La solution consistait à envoyer un représentant du monarque à Bruxelles : un gouverneur général, ou une gouvernante générale, choisi parmi les membres de la famille impériale, y assurait la conduite du gouvernement et incarnait le pouvoir souverain aux Pays-Bas². Bruxelles était la capitale des « provinces belgiques » qui bénéficiaient d'une relative autonomie, ainsi que l'atteste la présence d'un corps diplomatique composé du nonce apostolique et des ambassadeurs des pays voisins, la France, la Grande-Bretagne, les Provinces-Unies et la Principauté de Liège³.

1. Sur l'histoire de la monarchie des Habsbourg, voir : J. BÉRENGER, *Histoire de l'empire des Habsbourg, 1273-1918*, Paris, Fayard, 1990 ; C. W. INGRAO, *The Habsburg monarchy, 1618-1815*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994 et M. HOCHEDLINGER, *Austria's Wars of Emergence: War, State and Society in the Habsburg Monarchy 1683-1797*, London, Longman, 2003. Sur les institutions centrales chargées de la direction des Pays-Bas, tant à Bruxelles qu'à Vienne, voir : E. AERTS, M. BAELDE *et alii* (éd.), *Les institutions du gouvernement central des Pays-Bas habsbourgeois (1482-1795)*, 2 vol., Bruxelles, Archives générales du Royaume, 1995 (traduit du néerlandais par C. DE MOREAU DE GERBEHAYE).
2. Voir la notice consacrée au gouverneur général par H. DE SCHEPPER et R. VERMEIR dans E. AERTS, M. BAELDE *et alii* (éd.), *op. cit.*, vol. 1, Bruxelles, 1995, p. 187-208.
3. Sur les Pays-Bas autrichiens, voir : H. HASQUIN (dir.), *La Belgique autrichienne, 1713-1794 : les Pays-Bas méridionaux sous les Habsbourg d'Autriche*, Bruxelles, Crédit communal, 1987. Le territoire des Pays-Bas autrichiens correspondait à peu près à celui de la Belgique et du Grand-Duché de Luxembourg actuels, dont il faut retrancher la Principauté de Liège, la principauté de Stavelot-Malmédy et le duché de Bouillon, qui y étaient enclavés, mais n'en faisaient nullement partie. L'expression « provinces belgiques » était couramment utilisée au XVIII^e siècle, au même titre que celle de Pays-Bas autrichiens. L'émergence d'un sentiment « national » belge avant l'indépendance de la Belgique a été étudiée par J. STENGERS, *Histoire du sentiment national en Belgique des origines à 1918*, tome 1. *Les racines de la Belgique. Jusqu'à la Révolution de 1830*, Bruxelles, Éd. Racine, 2000

Des circulations à l'échelle internationale ont dès lors dû être mises sur pied, qui devaient tenir compte de la situation excentrée des Pays-Bas et de leur statut particulier dans l'ensemble habsbourgeois. L'angle d'approche de cette question se portera sur les modalités des déplacements liés au fonctionnement de l'État et de la cour, en s'appuyant sur quelques exemples concrets. La période centrale du régime, qui correspond au règne de Marie-Thérèse (1740-1780) et au gouvernorat du prince Charles de Lorraine, sera privilégiée⁴.

Durant cette période, les Pays-Bas firent l'objet d'une direction attentive, toutefois entravée par les distances à parcourir au sein de cette monarchie composite, confrontée à l'obligation de laisser une assez large autonomie aux territoires les plus éloignés. En se focalisant sur l'organisation des circulations des personnes, induites par la présence d'un gouvernement à Bruxelles, on distingue un premier niveau de circulations internationales, liées au fonctionnement de l'État: l'insertion de ces pays dans l'espace habsbourgeois s'est concrétisée par une politique centralisatrice commandant les parcours des administrateurs entre le cœur de la monarchie et ces régions périphériques.

Par ailleurs, Bruxelles était aussi le siège de la cour du gouverneur général. Les relations avec la cour de Vienne étaient importantes, puisque le gouverneur était un membre de la famille impériale. Ainsi, Charles de Lorraine était-il doublement le beau-frère de Marie-Thérèse, celle-ci ayant épousé son frère aîné, François-Étienne, devenu Empereur sous le nom de François I^{er} en 1745, tandis que le gouverneur avait épousé l'archiduchesse Marie-Anne, sœur cadette de la souveraine. L'attraction exercée par les cours d'Ancien Régime, renforcée par les liens familiaux des princes les animant au sein de la monarchie, a aussi tracé les chemins qu'ont empruntés les domestiques et les artistes. L'origine lorraine de ces princes a permis de maintenir des rapports particuliers avec les duchés de Lorraine et de Bar, cédés en 1737 à Stanislas Leszczyński.

Enfin, il faut tenir compte des relations de proximité et de l'ascendant de la culture française, qui ont conduit les autorités établies à Bruxelles à recruter administrateurs, savants ou artistes, principalement en France,

et S. DUBOIS, *L'invention de la Belgique: genèse d'un État-nation 1648-1830*, Bruxelles, Éd. Racine, 2005.

4. Après une vingtaine d'années de prise en main assez maladroite des Pays-Bas, visant à imposer les principes de l'absolutisme, le régime autrichien se caractérise par un plus grand respect des «libertés constitutionnelles». Pourtant, durant la période qui correspond principalement au règne de Marie-Thérèse (1740-1780), le gouvernement s'attacha à renforcer le contrôle sur ces pays et à y promouvoir des réformes, mais avec ménagement. On observa une intégration toujours plus forte des Pays-Bas à l'espace habsbourgeois, renforcée par le renversement des alliances négocié en 1756 entre l'Autriche et la France, qui mit les Pays-Bas à l'abri des menaces françaises et des affres de la guerre de Sept Ans et qui permit d'encourager le retour de la prospérité économique. Durant cette période, c'est le prince Charles de Lorraine qui assura la conduite du gouvernement des Pays-Bas. Voir: M. GALAND, *Charles de Lorraine, gouverneur général des Pays-Bas autrichiens (1744-1780)*, Bruxelles, 1993 (*Études sur le XVIII^e siècle*, XX) (disponible en ligne: Université libre de Bruxelles – Éditions de l'Université de Bruxelles et Bibliothèques: http://digistore.bib.ulb.ac.be/2009/a050_1993_020_f.pdf).

mais aussi dans les pays voisins, l'Angleterre, les Provinces-Unies et Liège. La présence des institutions centrales dans la capitale ainsi que la politique économique et culturelle du gouvernement des Pays-Bas autrichiens ont donc favorisé ces échanges, qui se sont traduits par la formation d'un réseau international propre aux Pays-Bas.

L'axe Bruxelles-Vienne: les circulations croisées de l'administration, entre centre et périphérie

À une époque où les distances, les saisons et le temps pesaient de manière contraignante sur les communications, dans des territoires aussi étendus que ceux de la monarchie des Habsbourg au XVIII^e siècle, la maîtrise de l'information était cruciale. Les échanges épistolaires réguliers entre Bruxelles et Vienne constituent le support constant de la double direction des Pays-Bas. Pour ces échanges de courriers, le gouvernement de Bruxelles utilisait la Poste, qui avait été établie au sein de l'Empire dès la fin du XV^e siècle⁵. C'est par ce biais que passaient la plupart des rapports et dépêches envoyés en Autriche, empruntant la route par Cologne, Francfort, Nuremberg, Ratisbonne, Passau, Linz, jusqu'à Vienne. Les autorités recouraient également aux services des « courriers de cabinet », qui reliaient Bruxelles et Vienne, mais aussi les Pays-Bas autrichiens et Paris, Londres ou La Haye, afin d'y apporter les nouvelles secrètes, les colis importants, ou pour effectuer les transferts d'argent. Ces messagers pouvaient accomplir le trajet Bruxelles-Vienne (1 100 km) en six jours, lorsque l'urgence le requérait⁶.

Au fil des années, les autorités viennoises ont sans cesse veillé à renforcer leur contrôle sur les différentes parties de la monarchie. À Bruxelles, le gouverneur général s'est vu associer un ministre plénipotentiaire, dont le rôle s'est fait de plus en plus influent⁷. Ce ministre, originaire de la Lombardie autrichienne ou des territoires allemands de l'Empire, était toujours étranger aux Pays-Bas⁸. Le cas du comte Charles de Cobenzl, ministre plénipotentiaire de 1753 à 1770, est emblématique: ministre

5. L. JANSSENS et M. MEURRENS, *De post van Thurn und Taxis. La poste des Tour et Taxis 1489-1794*, Bruxelles, Archives générales du Royaume, 1992; W. BEHRINGER, *Thurn und Taxis. Die Geschichte ihrer Post und ihrer Unternehmen*, Munich-Zurich, Piper, 1990.

6. M. GALAND, « Les courses entre Bruxelles et Vienne des messagers au service de l'État dans les Pays-Bas autrichiens », dans B. BERNARD (éd.), *Bruxellois à Vienne, Viennois à Bruxelles*, Bruxelles, 2004 (*Études sur le XVIII^e siècle*, 32), p. 9-26.

7. Cet assistant porta le titre de grand-maître de la cour entre 1725 et 1741.

8. Voir les notices consacrées au ministre plénipotentiaire (1714-1789, 1790-1794) et au grand maître de la cour (1725-1741) par P. LENDERS in E. AERTS, M. BAELDE et alii (éd.), *op. cit.*, vol. 1, respectivement p. 226-238 et 239-247. Voir également, plus spécifiquement pour la période de Marie-Thérèse: J. LAENEN, *Le ministère de Botta-Adorno dans les Pays-Bas autrichiens pendant le règne de Marie-Thérèse (1749-1753)*, Anvers, La Librairie néerlandaise, 1901, et Gh. DE BOOM, *Les ministres plénipotentiaires dans les Pays-Bas autrichiens, principalement Cobenzl*, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 1932. Les parcours des ministres venus d'Italie ont été soulignés par B. BERNARD, « De Bruxelles à Milan et vice-versa: trajectoires de quelques hauts fonctionnaires et auxiliaires du gouvernement », in B. BERNARD (éd.), *Lombardie et Pays-Bas autrichiens: regards croisés sur les Habsbourg et leurs réformes au XVIII^e siècle* Bruxelles, 2008 (*Études sur le XVIII^e siècle*, 36), p. 32-36.

autrichien dans les cercles d'Empire pendant dix ans, avant de s'installer à Bruxelles, il a maintenu par la suite ses contacts internationaux par le biais d'une importante correspondance privée, mais aussi de la correspondance étroite avec le chancelier Wencelas de Kaunitz-Rietberg, principal ministre de Marie-Thérèse⁹. Cobenzl fut la cheville ouvrière de la politique colbertiste du gouvernement des Pays-Bas et il contribua de manière significative à prendre la conduite réelle des affaires, reléguant le gouverneur général, Charles de Lorraine, à un rôle de plus en plus représentatif.

Mis à part cet assistant, les Autrichiens dépêchés à Bruxelles n'étaient pas très nombreux, du moins pas avant le règne de Joseph II (1780-1790). Pourtant, la nomination de hauts fonctionnaires de langue allemande aux Pays-Bas fut l'une des solutions envisagées par le chancelier Kaunitz, afin de lutter contre l'attachement aux particularismes locaux des agents issus des Pays-Bas. Prudente, Marie-Thérèse se montra assez réservée devant cette proposition, qui ne fut réellement appliquée que par Joseph II, lors des réformes administratives de la fin de son règne¹⁰.

Par ailleurs, durant quarante années, certains hauts fonctionnaires venus des Pays-Bas se sont rendus à Vienne pour préparer les dossiers provenant de ces régions à soumettre à la décision souveraine. Entre 1717 et 1757, le Conseil suprême des Pays-Bas à Vienne fut, en effet, chargé d'assurer le lien entre Bruxelles et le centre de la monarchie, en donnant son opinion au souverain sur les principales affaires du gouvernement des Pays-Bas. L'expérience viennoise constituait une étape essentielle dans la carrière, et, à leur retour à Bruxelles, ces serviteurs de l'État étaient parfois appelés à assumer d'importantes responsabilités : ainsi le comte Patrice-François de Neny (1716-1784) devint-il président du Conseil privé, tandis que son collègue Denis-Benoît de Cazier (1718-1791) prit la direction du Conseil des finances. Ces grands commis conduisirent les deux principales institutions gouvernementales durant trois décennies¹¹. En 1757, le Conseil suprême des Pays-Bas à Vienne fut supprimé, de même que son équivalent pour l'Italie, et les dossiers venus de ces contrées périphériques furent désormais

9. Sur le chancelier Kaunitz, voir : F. A. J. SZABO, *Kaunitz and enlightened absolutism 1753-1780*, Cambridge-New York, Cambridge University Press, 1994 et G. KLINGENSTEIN et F. A. J. SZABO (éd.), *Staatskanzler Wenzel Anton von Kaunitz-Rietberg 1711-1794. Neue Perspektiven zu Politik und Kultur der europäischen Aufklärung*, Graz-Esztergom-Paris-New York, A. Schnider, 1996.

10. K. BÉTHUME, « Les hauts fonctionnaires autrichiens à Bruxelles au XVIII^e siècle. Leur rôle au sein du gouvernement des Pays-Bas et les réactions de la population locale », in B. BERNARD (éd.), *Bruxellois à Vienne, Viennois à Bruxelles, op. cit.*, p. 95-111. Deux ouvrages ont été récemment consacrés à Joseph II : H. HASQUIN, *Joseph II : catholique anticlérical et réformateur impatient*, Bruxelles, Éd. Racine, 2007, et J. BÉRENGER, *Joseph II : serviteur de l'État*, Paris, Fayard, 2007.

11. B. BERNARD, *Patrice-François de Neny (1716-1784). Portrait d'un homme d'État*, Bruxelles, 1993 (*Études sur le XVIII^e siècle*, XXI) (disponible en ligne : Université libre de Bruxelles – Éditions de l'Université de Bruxelles et Bibliothèques : http://digistore.bib.ulb.ac.be/2009/a051_1993_021_f.pdf) et G. VAN GOIDSSENHOVEN, « Le baron Denis-Benoît-Joseph de Cazier trésorier général des finances (1718-1791) », *Études sur le XVIII^e siècle*, XXVII, 1999, p. 111-241 (disponible en ligne : Université libre de Bruxelles – Éditions de l'Université de Bruxelles et Bibliothèques : http://digistore.bib.ulb.ac.be/2009/a057_1999_027_f.pdf).

étudiés par des bureaux spécifiques de la Chancellerie de Cour et d'État, sous le regard attentif de Kaunitz¹².

En marge de l'évocation de ces circulations liées au fonctionnement des rouages gouvernementaux, il est indispensable de souligner le caractère cosmopolite de l'armée des Habsbourg, au sein de laquelle les militaires originaires des Pays-Bas furent naturellement incorporés, participant aux campagnes au service de l'Autriche¹³.

Au service des princes : les chemins sinueux de la société de cour au sein de la monarchie

À Bruxelles, la cour du gouverneur général était très animée, les arts y étaient encouragés, et la musique y tenait une bonne place. Est-il étonnant dès lors de constater que l'étape bruxelloise fut un passage obligé pour le jeune Wolfgang Mozart, sa sœur et son père, lors de leur voyage à Paris, en 1763 ? L'enfant prodige donna un concert au palais de Charles de Lorraine avant de se présenter à Louis XV¹⁴.

Lors de leur séjour dans les Pays-Bas autrichiens, les voyageurs ont pu notamment rencontrer les musiciens attachés à la cour, parmi lesquels se distinguait le violoniste Pierre Van Maldere (1729-1768), qui s'était fait connaître à Vienne lorsqu'il avait accompagné le prince de Lorraine, son protecteur, en 1757¹⁵. De même, les liens privilégiés entre les cours de Vienne et Bruxelles expliquent l'installation dans la capitale des Pays-Bas de musiciens autrichiens, comme Ignace Vitzthumb, né près de Vienne, mais qui fit toute sa carrière à Bruxelles, au Concert bourgeois et au Théâtre de la Monnaie¹⁶.

Dans le monde nomade des comédiens, se partageant entre les différentes scènes européennes, on décèle bien sûr également des circulations entre Vienne et Bruxelles : ce fut particulièrement le cas lorsque le comte Giacomo Durazzo, directeur des spectacles à la cour de Marie-Thérèse, fut

12. R. ZEDINGER, *Die Verwaltung der Österreichischen Niederlande in Wien (1714-1795). Studien zu den Zentralisierungstendenzen des Wiener Hofes im Staatswerdungsprozess der Habsburgermonarchie*, Vienne-Cologne-Weimar, Böhlau, 2000 ; Id., *Migration und Karriere. Habsburgische Beamte in Brüssel und Wien im 18. Jahrhundert*, Vienne-Cologne-Weimar, Böhlau, 2004 ; Id., « La carrière faisait le bonheur de notre vie [...] » Les fonctionnaires des Pays-Bas autrichiens à Vienne (1714-1794) », in B. BERNARD (éd.), *Bruxellois à Vienne, Viennois à Bruxelles*, op. cit., p. 27-52 ; C. BRUNEEL avec la collaboration de J.-P. HOYOIS, *Les grands commis du gouvernement des Pays-Bas autrichiens. Dictionnaire biographique du personnel des institutions centrales*, Bruxelles, Archives générales de Royaume, 2001, et B. BERNARD, « Corneille de Neny (1718-1776). Un Bruxellois secrétaire de Cabinet de l'impératrice Marie-Thérèse », in B. BERNARD (éd.), *Bruxellois à Vienne, Viennois à Bruxelles*, op. cit., p. 77-94.
13. H. GUILLAUME, *Histoire des régiments nationaux des Pays Bas au service de l'Autriche*, Bruxelles, Muquardt, 1877, et Id., *Histoire des régiments nationaux belges pendant la guerre de Sept Ans*, Bruxelles, G. Stapleaux, 1854.
14. F. DE HAAS et I. SMETS, *Mozart en Belgique*, Anvers, Fonds Mercator, 1990.
15. S. CLERCX, *Pierre van Maldere, virtuose et maître des concerts de Charles de Lorraine (1729-1768)*, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 1948.
16. M. CORNAZ, « La circulation de la musique et des musiciens entre Bruxelles et Vienne durant le gouvernement de Charles de Lorraine », in B. BERNARD (éd.), *Bruxellois à Vienne, Viennois à Bruxelles*, op. cit., p. 187-201.

chargé de monter une troupe française à Vienne et qu'il fit appel à l'auteur français Charles-Simon Favart, qui avait dirigé le Théâtre de la Monnaie à Bruxelles durant l'occupation des Pays-Bas par les armées du maréchal de Saxe, de 1746 à 1748, et qui avait ensuite contribué à rétablir l'Opéra-Comique à Paris. Il recruta des comédiens à Paris mais aussi à Bruxelles entre 1752 et 1765 pour les envoyer à Vienne, date à laquelle la troupe française fut dissoute, à cause du décès de l'empereur François I^{er}. Par la suite, certains des artistes venus des Pays-Bas ont prolongé leur périple en Europe centrale, d'autres sont revenus à Bruxelles¹⁷.

La société de cour d'Ancien Régime fut aussi le moteur principal du déploiement de l'émigration lorraine, qui a fait suite à la cession de la Lorraine, en 1737. De nombreux domestiques ou conseillers lorrains ont en effet choisi d'accompagner François-Étienne à Florence puis à Vienne, tandis que d'autres sont venus s'installer à la cour de Charles de Lorraine à Bruxelles, après avoir suivi leur maître sur les champs de bataille durant la guerre de Succession d'Autriche¹⁸. Tous ces exilés étaient déjà au service de la famille ducal avant de quitter la Lorraine. En 1754, c'est la sœur du gouverneur, la princesse Anne-Charlotte de Lorraine, qui vint s'établir dans les Pays-Bas autrichiens. Elle était aussi entourée de domestiques et dames de compagnie lorrains¹⁹.

Des militaires lorrains se sont également installés dans les Pays-Bas, où ils avaient souvent un lien assez étroit avec Charles de Lorraine. La première carte de l'ensemble des Pays-Bas autrichiens fut réalisée sous la direction du général lorrain Joseph-Jean, dit François de Ferraris (1726-1814), avec le soutien du gouverneur qui plaida personnellement l'intérêt de cet ambitieux projet lors d'un de ses voyages à Vienne²⁰.

Enfin, des savants et des artistes lorrains dépendant de la protection de François-Étienne et de Charles de Lorraine ont circulé entre les cours de la monarchie. Signalons, à titre d'exemple, le parcours du Lorrain Augustin Oudot de Dainville (1726-1790), un homme de guerre qui commença sa

17. J.-Ph. VAN AELBROUCK; « Comédiens et danseurs du Théâtre de la Monnaie à Vienne », in B. BERNARD (éd.), *Bruxellois à Vienne, Viennois à Bruxelles*, op. cit., p. 203-215.

18. Sur les liens entre la Lorraine et l'Empire, voir J.-P. BLED, E. FAUCHER et R. TAVENEUX (éd.), *Les Habsbourg et la Lorraine*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1988 ; *La Lorraine et les Lorrains dans l'Europe du Saint-Empire, 1697-1790*, Nancy, (*Lotharingia* IX), 1999 ; R. ZEDINGER (éd.), *Lothringens Erbe. Franz Stephan von Lothringen (1708-1765) und sein Wirken in Wirtschaft, Wissenschaft und Kunst der Habsburgermonarchie*, St Pölten, Katalog des Niederösterreichischen Landesmuseum, Neue Folge, Nr. 429, 2000 ; A. PETIOT, *Les Lorrains et l'Empire. Dictionnaire biographique des Lorrains et de leurs descendants au service des Habsbourg de la Maison d'Autriche*, Versailles, Mémoires & Documents, 2005 ; R. ZEDINGER et W. SCHMALE (éd.), *Franz Stephan von Lothringen und seine Kreis – L'empereur François Ier et le réseau lorrain – L'imperatore Francesco I e il circolo lorenesi*, 2009 (*Jahrbuch der Österreichischen Gesellschaft zur Erforschung des 18. Jahrhunderts*, 23), p. 131-145.

19. Sur les Lorrains à la cour de Charles de Lorraine, voir : M. GALAND, « Les Lorrains à la cour de Bruxelles durant la seconde moitié du XVIII^e siècle : entre exil et intégration », in R. ZEDINGER et W. SCHMALE (éd.), *Franz Stephan von Lothringen und seine Kreis*, op. cit., p. 131-145.

20. J.J. FERRARIS (introduction de W. BRACKE), *De grote atlas van Ferraris: de eerste atlas van België/Le grand atlas de Ferraris: le premier atlas de la Belgique*, Tielt, Lannoo, 2009. Le manuscrit original de 1777 a été digitalisé et est accessible en ligne : *Carte de Cabinet des Pays-Bas autrichiens*, Bruxelles, Bibliothèque royale de Belgique, 2009 : http://belgica.kbr.be/fr/coll/fr/cp/Ferraris_fr.html.

carrière au service de la France et qui se spécialisa comme naturaliste. Il fut recommandé à ce titre à l'Empereur par le comte de Mercy-Argenteau, ambassadeur autrichien en France, et il se rendit à Vienne. De retour en Lorraine après le décès de François I^{er}, en 1765, il fut attiré à Bruxelles en 1773 pour diriger le cabinet d'histoire naturelle de Charles de Lorraine et entreprit en 1774 un voyage scientifique en Sibérie, afin d'enrichir les collections minéralogiques du gouverneur des Pays-Bas, comme il l'avait déjà fait pour le compte de l'Empereur²¹.

Notons, enfin, que des parents éloignés du prince Charles, qui étaient restés vivre en Lorraine, ont plusieurs fois rendu visite à leur cousin, lorsqu'il séjournait à Mariemont, dans le Hainaut autrichien, durant les saisons de la chasse²².

Le cercle de proximité : l'inscription des Pays-Bas autrichiens dans l'espace de l'Europe de l'Ouest

Les institutions centrales du gouvernement étaient situées à Bruxelles, au sein desquelles les conseillers autochtones étaient très largement majoritaires. Mais, lorsque la nécessité s'en fit sentir, les autorités envisagèrent parfois de faire appel à des étrangers, hors de l'espace habsbourgeois. Le cas le plus remarquable fut sans doute celui d'un agent français, Benoît-Marie Dupuy (1713-1765), qui avait été chargé de récolter les recettes dans ces provinces durant l'occupation, entre 1746 et 1748, et qui avait ensuite offert ses services aux autorités autrichiennes. Impressionnés par ses connaissances financières et par la clarté de ses projets, Charles de Lorraine et le marquis de Botta-Adorno, alors ministre plénipotentiaire, l'accueillirent très favorablement. La nomination de Dupuy au sein du gouvernement de Bruxelles suscita bientôt l'hostilité marquée du Conseil des finances, qui trouva des relais à Vienne auprès du Conseil suprême pour soutenir la cabale contre le nouveau venu. En revanche, le chancelier Kaunitz le tenait « pour l'ouvrier le plus habile et le plus entendu en matière de finances qui existe aux Pays-Bas ». Dupuy dut néanmoins quitter les Pays-Bas, en 1757, accablé de dettes et discrédité par sa vie sentimentale tumultueuse²³.

Si les questions financières furent toujours au cœur des dossiers du gouvernement, celui-ci mena aussi une politique active en vue de relever l'agriculture, le commerce et l'industrie, en libérant progressivement ces régions

21. S. de DAINVILLE-BARBICHE, « Du service de France au cabinet d'histoire naturelle à Bruxelles : les Oudot de Dainville, officiers lorrains (1677-1790) », in *La Lorraine et les Lorrains dans l'Europe du Saint-Empire*, op. cit., p. 263-270.

22. M. GALAND, « La destinée du prince cadet de la famille ducale après la cession de la Lorraine en 1736 : Charles-Alexandre de Lorraine (1712-1780), gouverneur général des Pays-Bas autrichiens », in *La Lorraine et les Lorrains dans l'Europe du Saint-Empire*, op. cit., p. 245-252.

23. Le rôle de Dupuy a été étudié par Ph. MOUREAUX, *Les préoccupations statistiques du gouvernement des Pays-Bas autrichiens et le dénombrement des industries dressé en 1764*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1971, p. 65-251 (accessible en ligne : Université libre de Bruxelles – Éditions de l'Université de Bruxelles et Bibliothèques : http://digistore.bib.ulb.ac.be/2008/DL2169766_000_f.pdf).

des contraintes douanières imposées par les pays limitrophes. L'ensemble des voies de communication terrestres et fluviales a été fortement amélioré durant ces années, avec le concours des États provinciaux et des particuliers, permettant d'organiser les déplacements dans le pays et au-delà des frontières²⁴. Une enquête fut menée en 1771 pour se documenter sur les commerçants ayant des relations avec l'Angleterre, la Hollande, les pays du Nord et les ports de France, d'Espagne, du Portugal, d'Italie ainsi qu'en Allemagne. Les autorités désiraient encourager les échanges internationaux, et s'y appliquèrent en favorisant le commerce de transit²⁵. Le comte de Cobenzl, très intéressé par ces questions, se laissa d'ailleurs séduire par les connaissances en matière de commerce d'un Français, Jacques Accarias de Serionne (1706-1792), qui s'était réfugié en 1758 aux Pays-Bas, fuyant ses créanciers. Le ministre plénipotentiaire lui permit de s'établir à Bruxelles et d'y éditer le *Journal de Commerce* pendant plusieurs années avec l'aide du gouvernement²⁶. Les autorités bruxelloises étaient également réceptives aux innovations technologiques, venues surtout d'Angleterre : ainsi, quand l'Anglais Thomas Murry offrit d'ériger une fabrique d'eau-forte, de vitriol et de couperose, il reçut l'appui du gouvernement, donnant ainsi le coup d'envoi à l'industrie chimique dans les Pays-Bas autrichiens²⁷.

Les mesures économiques du gouvernement de Bruxelles ne rencontrèrent pas toujours l'aval de Vienne qui rechignait à distraire les ressources financières qu'elles réclamaient. Il faut d'ailleurs rappeler que les tentatives d'ouvrir les Pays-Bas autrichiens au grand commerce international par la création en 1723 d'une compagnie de commerce avec les Indes, la Compagnie d'Ostende, ont été sacrifiées pour des raisons dynastiques. L'Angleterre obtint la suppression de la Compagnie en 1731, en échange de son soutien à l'Empereur qui préparait sa succession en faveur de sa fille Marie-Thérèse²⁸.

La politique culturelle du gouvernement de Bruxelles a aussi suscité des circulations internationales, dont l'axe Bruxelles-Vienne ne constitue pas le seul vecteur. Baignées de culture française – le français était la langue de

-
24. L. GÉNICOT, *Histoire des routes belges depuis 1704*, Bruxelles, Office de publicité, 1948 ; G. LIELENS, « Les canaux belges sous les règnes de Marie-Thérèse et de Joseph II », *1^{er} Congrès international de Géographie historique*, Bruxelles, 1931, p. 170-175 ; H. HASQUIN, *Les Réflexions sur l'état présent du commerce, fabriques et manufactures des Pays-Bas autrichiens (1765) du négociant bruxellois, Nicolas Bacon (1710-1779), conseiller député aux affaires du commerce*, Bruxelles, Commission royale d'histoire, 1978.
25. Sur le développement économique des Pays-Bas autrichiens, outre l'ouvrage sur la Belgique autrichienne déjà cité, voir la synthèse récente de G. DEJONGH et Y. SEGERS, « Een kleine natie in muratie. De economische ontwikkeling van de Zuidelijke Nederlanden/België in de eeuw 1750-1850 », *Tijdschrift voor Geschiedenis*, 114, 2001, p. 171-194.
26. H. HASQUIN, « Jacques Accarias de Serionne et le *Journal de Commerce*. Un publiciste français au service de l'Autriche », in H. HASQUIN, *Population, commerce et religion au siècle des Lumières*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2008, p. 155-167 (volume hors série des *Études sur le XVIII^e siècle*, 12).
27. A. ANDRÉ-FÉLIX, *Les débuts de l'industrie chimique dans les Pays-Bas autrichiens*, Bruxelles, Éditions de l'Institut de sociologie de l'Université Libre de Bruxelles, 1971.
28. M. HUISMAN, *La Belgique commerciale sous l'Empereur Charles VI : la Compagnie d'Ostende, étude historique de politique commerciale et coloniale*, Bruxelles, Lamertin, 1902.

la cour et du gouvernement –, les élites de la seconde moitié du siècle tournaient volontiers leur regard vers le modèle culturel tout proche de Paris.

Le Théâtre de la Monnaie présenta de nombreuses pièces issues du répertoire français durant la seconde moitié du siècle, suite au passage de Favart à Bruxelles durant la guerre de Succession d'Autriche, et il accueillit des acteurs venus de France, qui contribuèrent au lustre de la scène bruxelloise²⁹.

L'effervescence culturelle durant la seconde moitié du siècle eut aussi des répercussions sur le paysage urbain. Entre 1758 et 1765, le gouverneur fit rebâtir la façade de son palais de Bruxelles dans un style de transition, entre le rococo et le néoclassique, en faisant appel aux architectes locaux. Puis, à partir de 1775, le quartier de la cour fut profondément transformé par les travaux d'embellissement en vogue dans les grandes villes de l'époque : une place Royale de style néoclassique, avec en son centre une statue à l'effigie du gouverneur général, puis, dans son prolongement, un parc public bordé de rues et de bâtiments aux façades symétriques et régulières furent construits en l'espace de dix années³⁰. Le choix d'une telle place était manifestement inspiré du modèle des places royales françaises et le cas de Bruxelles fut unique dans l'empire des Habsbourg, présentant l'originalité de mettre en scène un prince, gouverneur des Pays-Bas, et non la souveraine vivant à Vienne³¹. Pour accomplir cet ambitieux projet urbanistique, les autorités bruxelloises firent appel à deux architectes français, Barnabé Guymard (1731-1805) et Jean-Benoît-Vincent Barré (1732-1824), qui furent secondés par des architectes et sculpteurs autochtones³². Cette entreprise fut menée sous le regard attentif du ministre plénipotentiaire, le prince de Starhemberg.

Quelques années auparavant, son prédécesseur, le comte de Cobenzl, s'était attaché à stimuler la vie intellectuelle dans les Pays-Bas en mettant sur pied une société littéraire à Bruxelles. Entre 1767 et 1769, il sollicita les conseils du professeur strasbourgeois Jean-Daniel Schoepflin, l'organisateur de l'Académie de Mannheim, qui était le précepteur de son fils³³. Le savant fit plusieurs fois le déplacement jusqu'à Bruxelles pour rencontrer

29. M. COUVREUR (dir.), *Le théâtre de la Monnaie au XVIII^e siècle*, Bruxelles, Cahiers du Gram, 1996.

30. A. SMOLAR-MEYNART et A. VANRIE (éd.), *Le quartier Royal*, Bruxelles, CFC Éditions, 1998 ; X. DUQUENNE, *Le Parc de Bruxelles*, Bruxelles, CFC Éditions, 1993 ; C. LOIR, « Un espace d'une étonnante modernité : le quartier Royal », in K. BÉTHUME et J.-Ph. HUYS (éd.), *Espaces et parcours dans la ville. Bruxelles au XVIII^e siècle*, Bruxelles, 2007 (*Études sur le XVIII^e siècle*, 35), p. 31-58 ; C. LOIR, *Bruxelles néoclassique : Mutation d'un espace urbain, 1775-1840*, Bruxelles, CFC Éditions, 2009.

31. Sur le thème de la place royale, voir : A. GADY et J. PÉROUSE DE MONCLOS (éd.), *De l'Esprit des villes. Nancy et l'Europe urbaine au siècle des Lumières 1720-1770*, Versailles, Ed. Artlys, 2005, et R. L. CLEARY, *The Place Royale and Urban Design in the Ancien Régime*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999.

32. Les liens entre les Pays-Bas autrichiens et la France en matière d'architecture ont été étudiés par D. VAN DE VIJVER, *Les relations franco-belges dans l'architecture des Pays-Bas méridionaux, 1750-1830*, 4 vol., thèse de doctorat présentée à la Katholieke Universiteit Leuven, 2000.

33. J. VOSS, *Jean-Daniel Schoepflin (1694-1771). Un Alsacien de l'Europe des Lumières*, Bar-le-Duc, Publications de la Société savante d'Alsace, 1999.

les futurs académiciens et préciser les statuts de la société à créer dans les Pays-Bas. Le chef-président du Conseil privé, Patrice-François de Neny, se rendit également à Strasbourg pour les mêmes raisons. La Société littéraire fut fondée en 1769 avant de se transformer en l'Académie impériale et royale des Sciences et des Lettres en 1772³⁴.

Les vingt et un membres étrangers nommés aux côtés des trente-deux « régnicoles », durant une période de vingt-cinq ans, signalent l'ouverture de l'Académie de Bruxelles, qui s'apparente par cet aspect aux académies nationales de l'époque³⁵. Les académiciens étrangers se recrutèrent dans un premier temps dans le voisinage proche des Pays-Bas autrichiens : la Principauté de Liège, les Provinces-Unies, l'Angleterre et, surtout, la France, tout en maintenant les liens avec l'Académie de Mannheim. À partir de 1778, on observe un élargissement de l'aire de recrutement des savants étrangers, venus de Russie, du Portugal, d'Autriche ou de Presbourg (actuelle Bratislava). Leurs lieux de résidence relativisent toutefois la portée de cette internationalisation : ces hommes provenant de ces horizons lointains étaient, en effet, pour la plupart, établis à Londres, à La Haye ou à Paris. Lors de leur nomination, la présence de savants basés en Angleterre s'est renforcée, complétant le réseau dans lequel s'est développée l'Académie bruxelloise. Il faut signaler que plusieurs de ces hommes de science étrangers attachés à l'Académie impériale et royale se sont déplacés jusqu'à Bruxelles durant le dernier quart du siècle.

Les relations entretenues par les membres de l'Académie de Bruxelles avec les autres académies ont favorisé son insertion au sein de la République des Sciences, puisqu'on relève dans leurs rangs plusieurs membres de la Royal Society de Londres, de l'Académie des Sciences de Paris, de l'Académie de Stockholm, de celle de Saint-Petersbourg, et de celle de Berlin. Par ailleurs, les académiciens se sont aussi tournés vers l'Académie des Sciences de Haarlem, la Société zélandaise des Sciences et la Société d'Émulation de Liège, fondée en 1779.

L'Académie de Bruxelles s'est ainsi inscrite dans un cercle savant international de proximité, avec une certaine préférence pour la France. Cet espace ne coïncide pas avec celui de la monarchie, dépourvue d'académies avant la fin du siècle.



Cette rapide esquisse a pour vocation de dégager les espaces de circulations internationales dans lesquels s'inscrivaient les Pays-Bas autrichiens au XVIII^e siècle. Trois dynamiques déterminantes se font jour lorsqu'on se polarise sur l'action gouvernementale et le système curial au sein de la

34. Sur l'histoire de l'Académie voir : H. HASQUIN (dir.), *L'Académie Impériale et Royale de Bruxelles : ses académiciens et leurs réseaux intellectuels au XVIII^e siècle*, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 2009, et E. MAILLY, *Histoire de l'Académie impériale et royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles*, 2 vol., Bruxelles, Académie royale de Belgique, 1883.

35. M. GALAND, « Le cercle des académiciens de Bruxelles : proximité et ouverture internationale », in H. HASQUIN (dir.), *L'Académie Impériale et Royale de Bruxelles*, op. cit., p. 27-48.

monarchie habsbourgeoise, durant le règne de Marie-Thérèse : les circulations administratives et politiques établies en droite ligne entre Bruxelles et Vienne, dictées par l'éloignement des Pays-Bas du centre des possessions des Habsbourg ; les circulations flexibles, inhérentes à l'attachement personnel aux ducs de Lorraine, entre les différentes cours où ils ont vécu ; et enfin, le faisceau des circulations induites par l'autonomie relative des Pays-Bas, principalement liées aux relations nouées avec les pays voisins, la France, l'Angleterre, les Provinces-Unies, la principauté de Liège ou l'Allemagne.

Sous la direction de

Pierre-Yves BEAUREPAIRE et Pierrick POURCHASSE

Les Circulations internationales en Europe

années 1680-années 1780

DANS l'historiographie traditionnelle des années 1680-1780, la communication est nécessairement européenne, transfrontalière, car la République des Lettres comme l'Europe des Lumières vont de soi. Quant au « Parfait négociant », il serait par essence cosmopolite. En réaction, l'étude des circulations interroge la matérialité des échanges et des « processus de communication ». Elle prête une attention toute particulière aux infrastructures (routes, réseaux postaux, vecteurs d'information et de communication), à l'environnement des échanges (relations internationales), à l'espace et aux territoires (cartographie, maillages et réseaux), indissociables de l'étude des acteurs, des objets mobilisés et des institutions concernées. Aux circulations démographiques, commerciales, manufacturières, aux mobilités des négociants, des migrants, des diasporas, s'associent des circulations internationales artistiques, culturelles, diplomatiques, philosophiques, politiques, religieuses, savantes, techniques, qui mobilisent l'espace européen à des degrés et rayons variables. C'est dans cette perspective que le collectif de trente-sept spécialistes français et étrangers réuni par Pierre-Yves Beaurepaire et Pierrick Pourchasse a travaillé, avec le souci de faire le point sur les dernières recherches en cours et d'articuler des domaines d'investigation qui souvent s'ignorent.

Pierre-Yves Beaurepaire est professeur d'histoire moderne à l'université de Nice-Sophia Antipolis, membre de l'Institut universitaire de France. Il coordonne le programme ANR « Circulations, Territoires et Réseaux en Europe de l'Âge classique aux Lumières » (CITERE).

Pierrick Pourchasse est maître de conférences d'histoire moderne à l'université de Bretagne-Occidentale. Il est spécialiste d'histoire maritime, des réseaux négociants et de la Scandinavie moderne.

En couverture : Nantes depuis l'Ermitage, lavis de Lambert Doomer, New York, Metropolitan Museum, cl. du musée.



Publié avec le concours
financier du programme
CITERE de l'Agence nationale
de la Recherche et le soutien
de l'université de Bretagne-
Occidentale



9 782753 512160
ISBN 978-2-7535-1216-0

www.pur-editions.fr

20 €